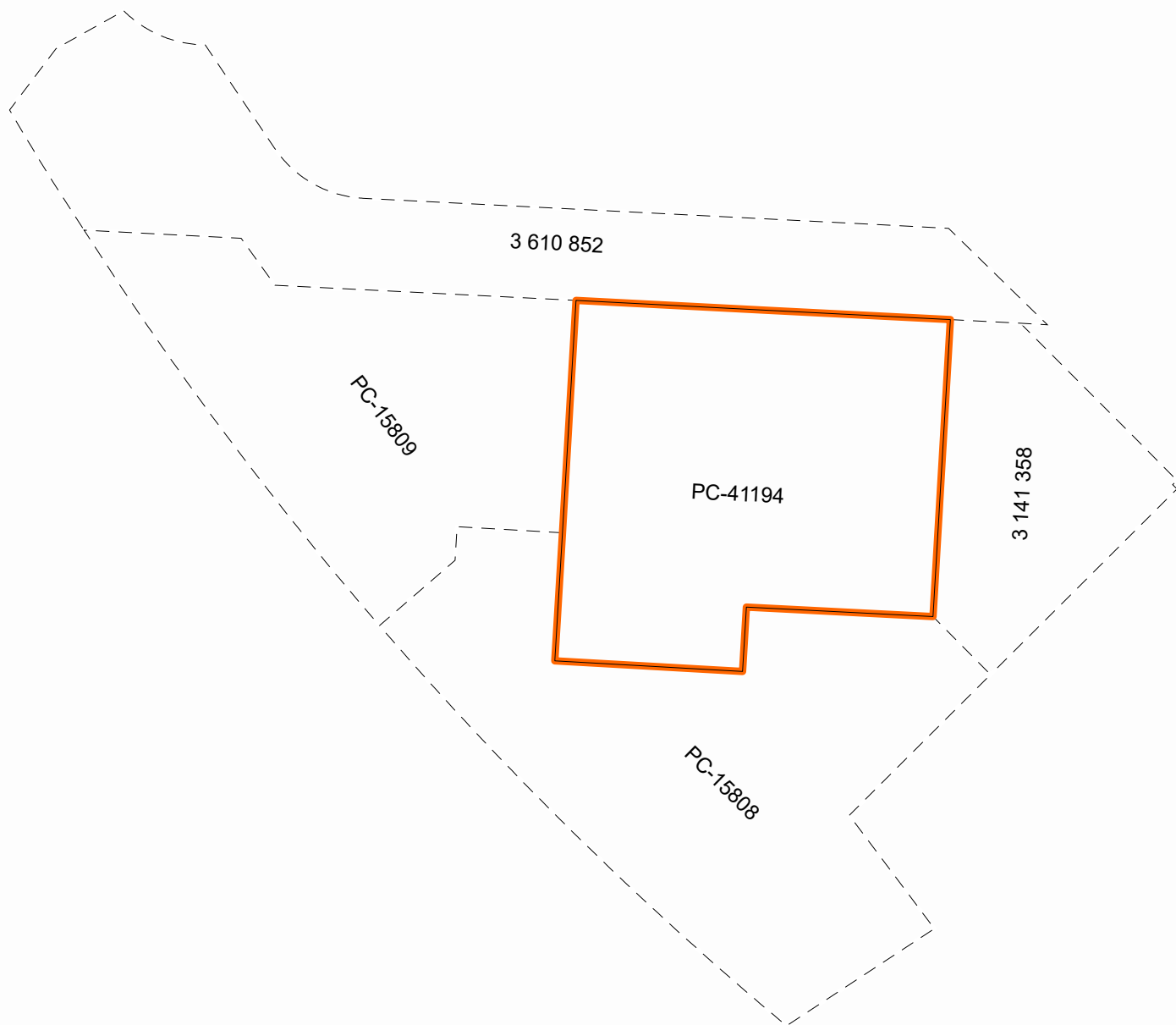


Plan cadastral

[Liste des plans](#)

Document à afficher :	Plan parcellaire	1	de	2	
Circonscription foncière :	Stanstead				
Cadastre :	Cadastre du Québec				
Lot :	6 305 937				
Type de document :	Plan parcellaire			Numéro de document :	1236984

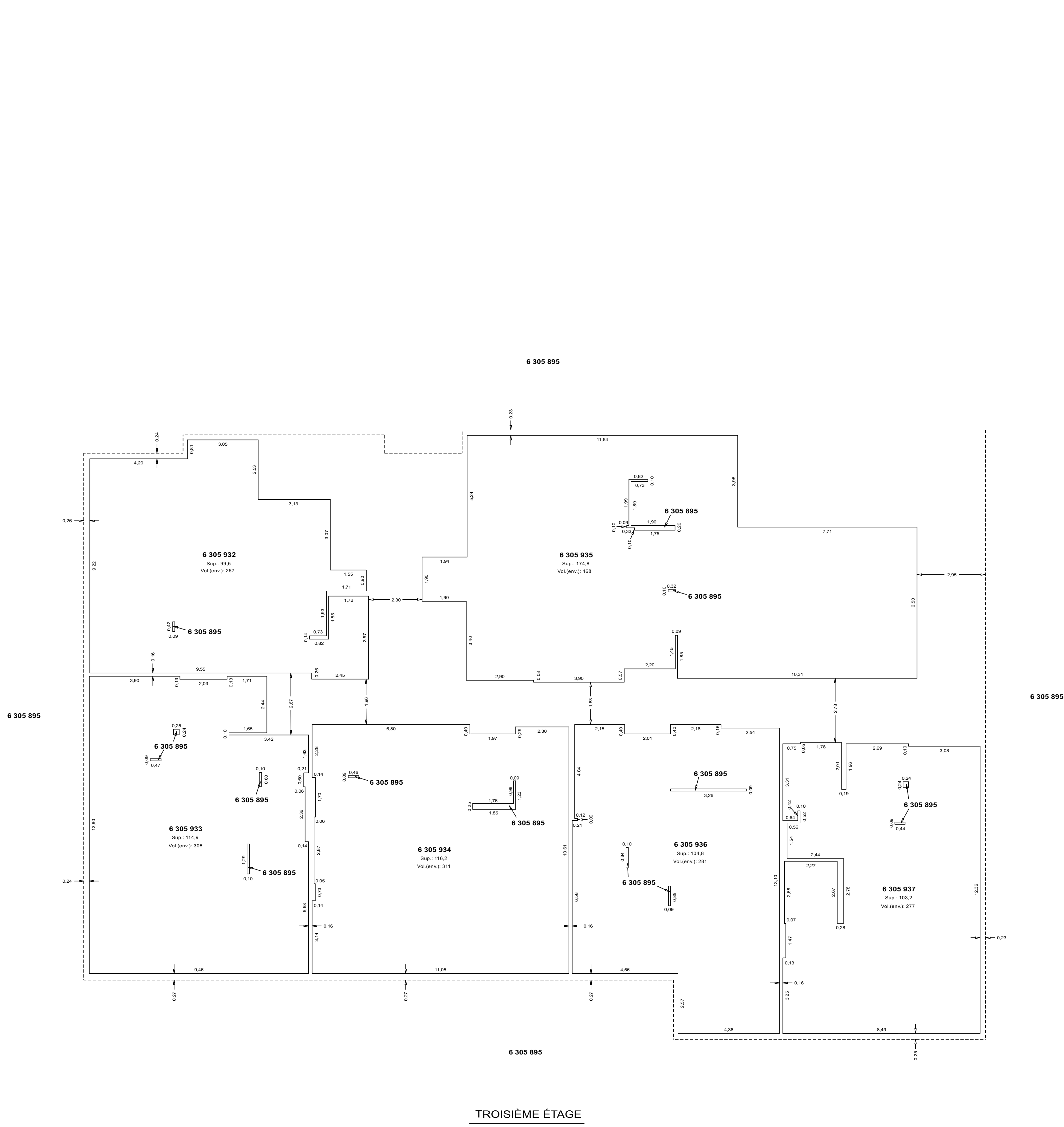


Contexte de l'opération cadastrale			
Numéro de dossier :		1236984	
Circonscription foncière :		Stanstead	
Dépôt au cadastre :		2019-07-05	
Entrée en vigueur au BPD :		2019-07-08	
Identification du lot			
Numéro de lot :		6 305 937	Plan complémentaire :
			PC-41194
Concordance(s)			
Numéro(s) de lot :		3 141 359 ptie	
Propriétaire(s)			
9254-4469 QUÉBEC INC.			
Titre(s) de propriété			
Mode(s) d'acquisition :		Contrat	Numéro(s) d'inscription :
			23350862 Stanstead
Localisation du lot			
Municipalité(s) :		Magog (Ville)	
Signature de l'arpenteur(e)-géomètre			
Fait conformément aux dispositions de l'article :		3043, al.1 C.c.Q.	
Préparé à :		Magog	
Signé par :		David Drolet, arpenteur(e)-géomètre	
Minute :		666	En date du :
			5 mars 2019
Information provenant de l'habillage du plan			
Projection MTM, fuseau :		8	
Feuillet(s) cartographique(s) :		31H08-010-0328	
Municipalité(s) :		Magog (Ville)	
Note(s) :		L'approbation signée par le(s) propriétaire(s) ou son (leur) mandataire a été déposée au greffe de l'arpenteur(e)-géomètre signataire et réfère à la minute du plan visé.	

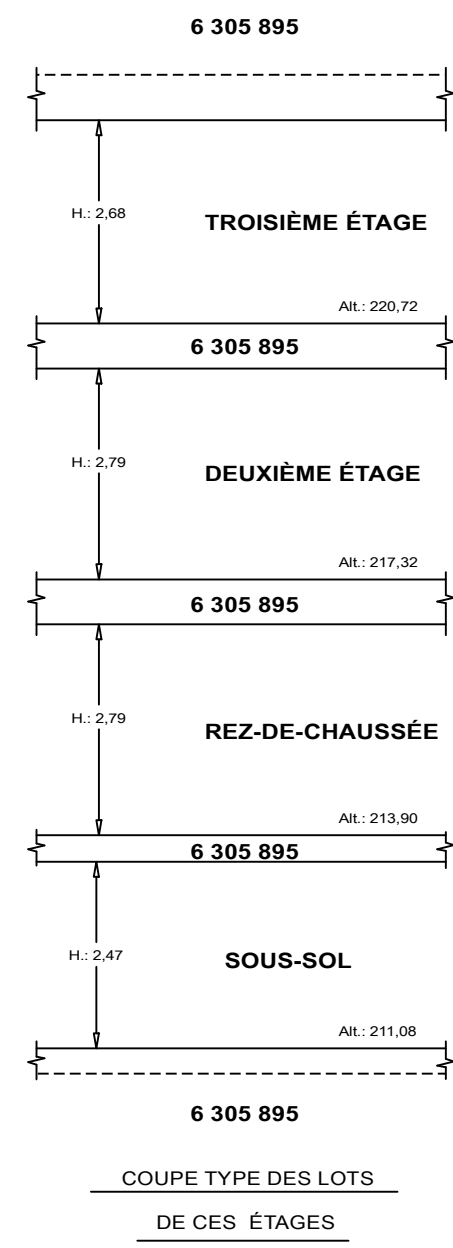
Plan cadastral

[Liste des plans](#)

Document à afficher :	Feuillet du plan complémentaire	1	de	1
Circonscription foncière :	Stanstead			
Cadastre :	Cadastre du Québec			
Lot :	6 305 937			
Type de document :	Plan complémentaire	Numéro de document :		PC-41194 - 1002



TROISIÈME ÉTAGE



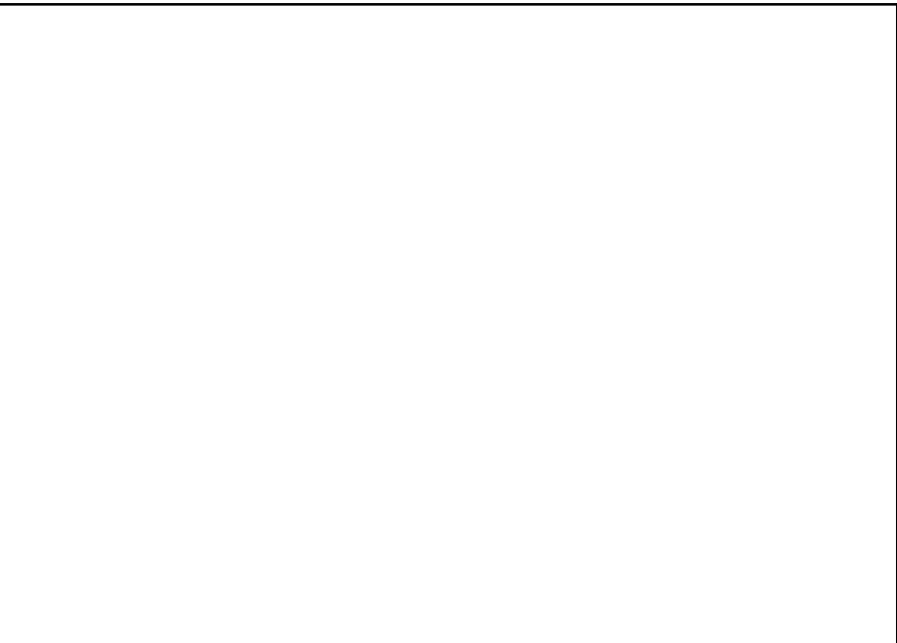
COUPE TYPE DES LOTS
DE CES ÉTAGES

Lots représentés sur ce feuillet (en totalité ou en partie) :
6 305 932 à 6 305 937 et 6 305 895

PLAN CADASTRAL COMPLÉMENTAIRE : PC-41194
1002

FEUILLET
2 DE 2

DOSSIER: 1236984 ÉCHELLE: 1: 100



----- Limite de lot
----- Limite de lot bornant
----- Différence d'altitude
----- Différence de hauteur
----- Ouverture au plancher
----- Ouverture au plafond
----- Périmètre extérieur du bâtiment

PORTÉE DU CADASTRE :
Le plan cadastral immatricule les immeubles en les situant en position relative, en indiquant leurs limites, leurs mesures et leur contenance. Il est présumé exact. De plus, dans le cadastre du Québec, la présomption d'exactitude qui s'attache au plan cadastral et qui est prévue au deuxième alinéa de l'article 3027 C.c.Q. reçoit application. Cependant, cette présomption est simple, c'est-à-dire qu'elle peut être écartée par la preuve contraire.

DOCUMENT JOINT :
Un document joint complète ce plan cadastral.

Les mesures indiquées sur ce document sont exprimées en unités du système international.

Les altitudes orthométriques inscrites sur ce plan sont en référence au Datum CGVD2005.

CADASTRE VERTICAL

PLAN CADASTRAL COMPLÉMENTAIRE
CADASTRE DU QUÉBEC

Circonscription foncière: Stanstead
Municipalité: Magog (Ville)

Fait conformément aux dispositions de l'article (des articles) 3043, al.1 C.c.Q.

Préparé à Magog

Signé numériquement par: David Drolet
a.g. (Maticule 2667)

Minute: 666 datée du 5 mars 2019
Dossier ag: 4319

Ce plan cadastral est correct et conforme à la loi, le 5 juillet 2019

Signé numériquement par: Daniel Neron a.g. (maticule 2447)
Pour le ministre

Seul le ministre est autorisé à émettre des copies authentiques de ce document.

**Énergie et Ressources
naturelles
Québec**

Copie authentique de l'original, le

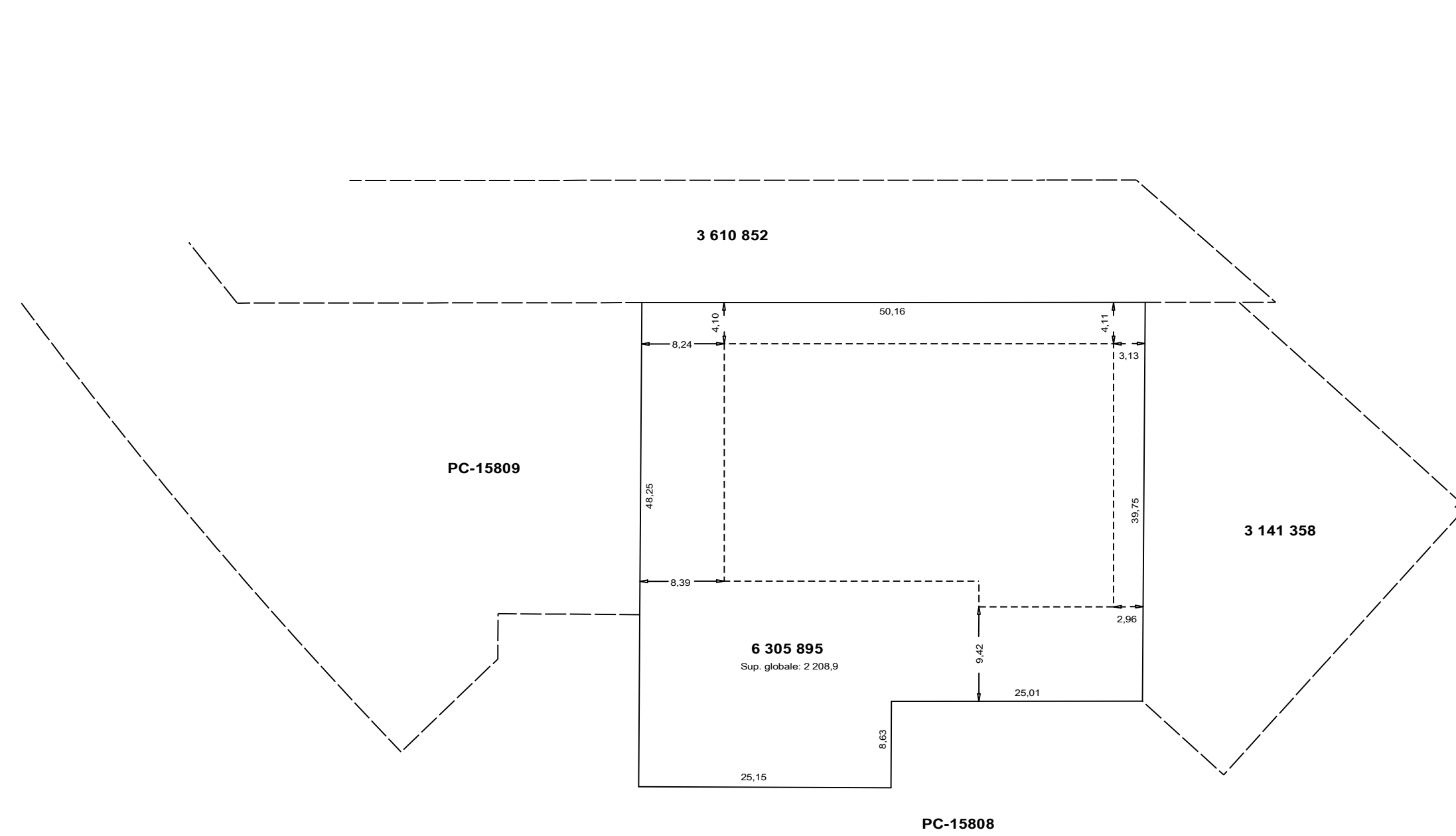
Pour le ministre

Plan cadastral

[Liste des plans](#)

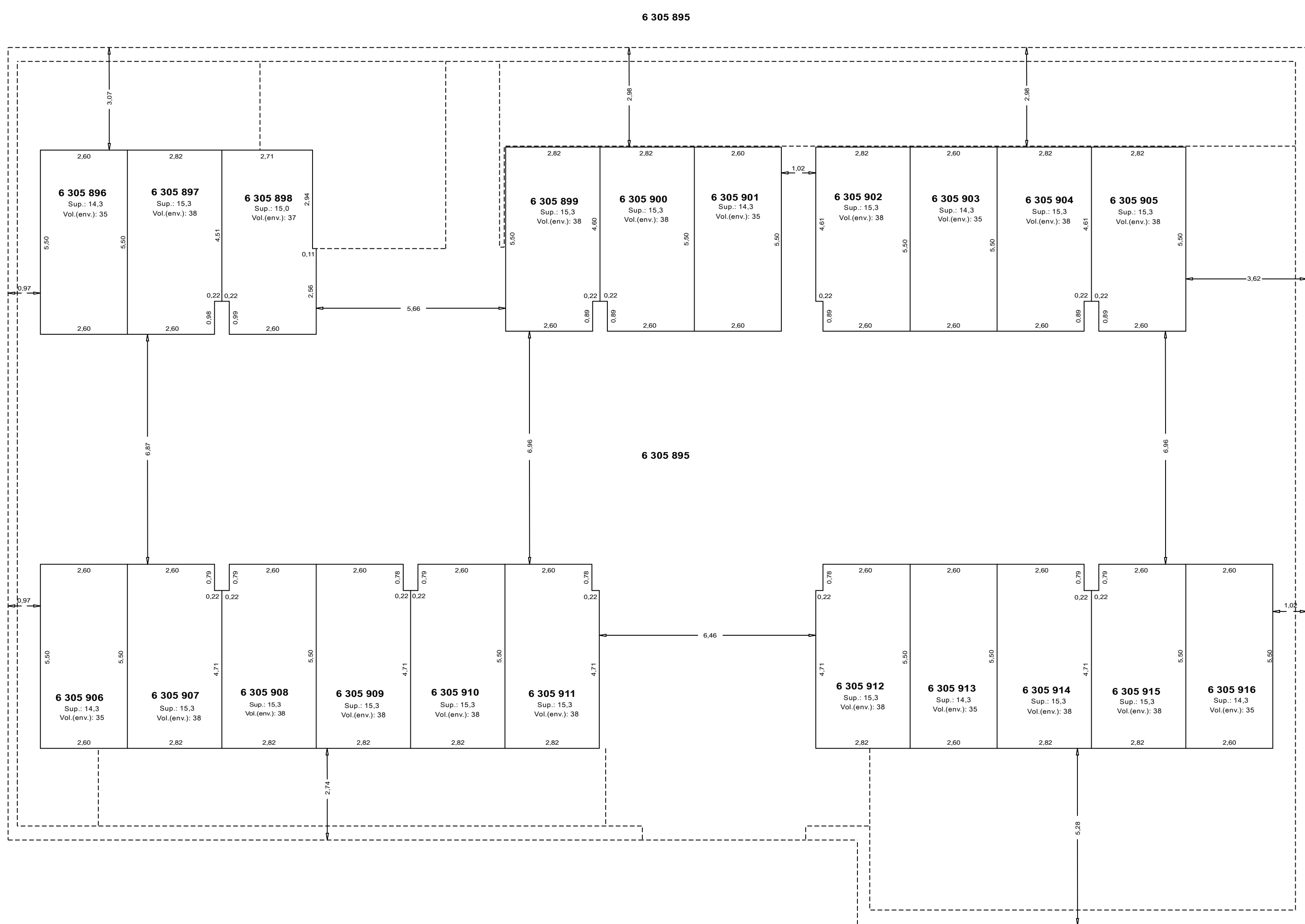
Document à afficher :	Feuillet du plan complémentaire	1	de	1
Circonscription foncière :	Stanstead			
Cadastre :	Cadastre du Québec			
Lot :	6 305 937			
Type de document :	Plan complémentaire		Numéro de document :	PC-41194 - 1001

PLAN CADASTRAL

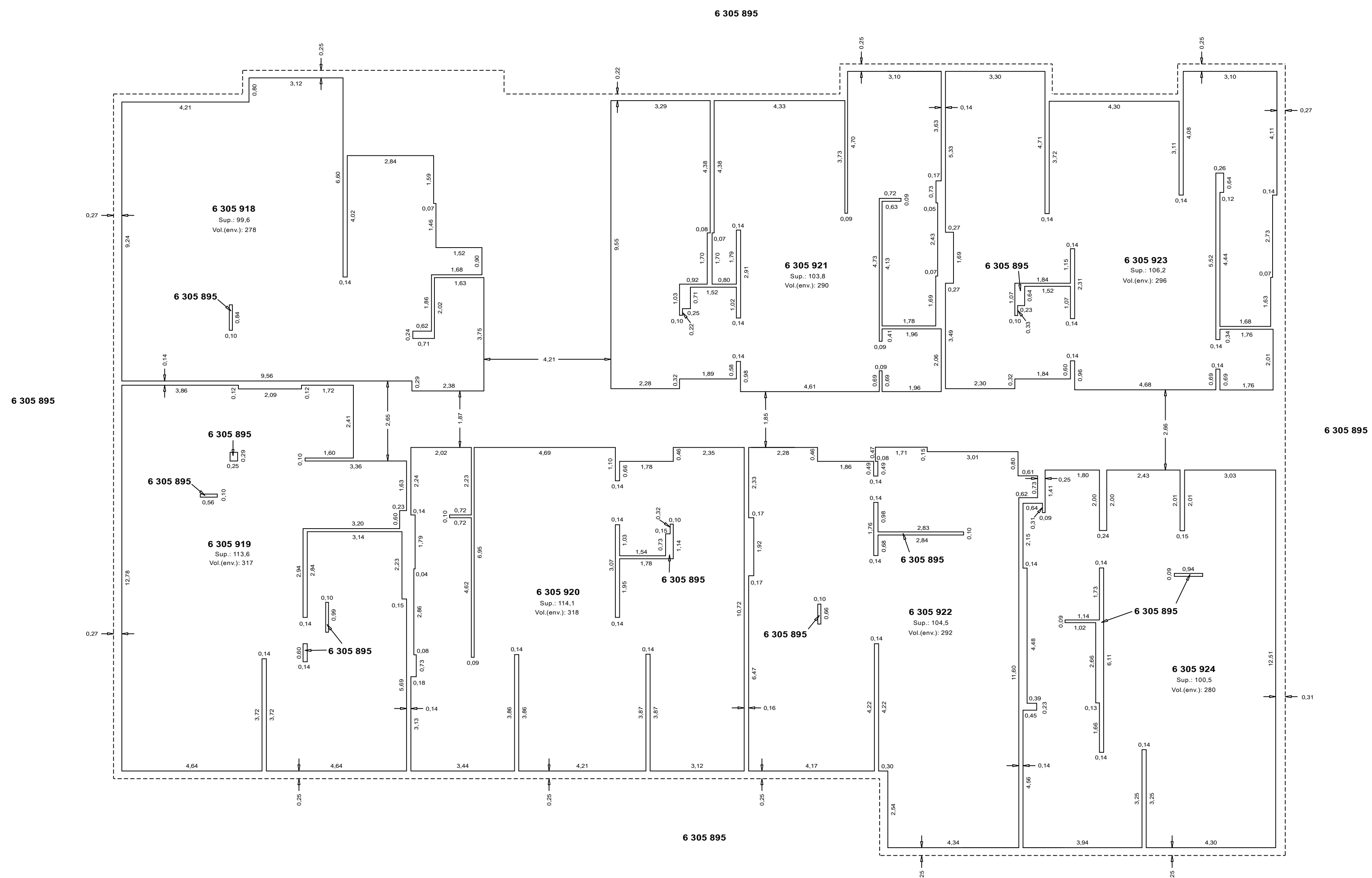


VUE DE LOCALISATION

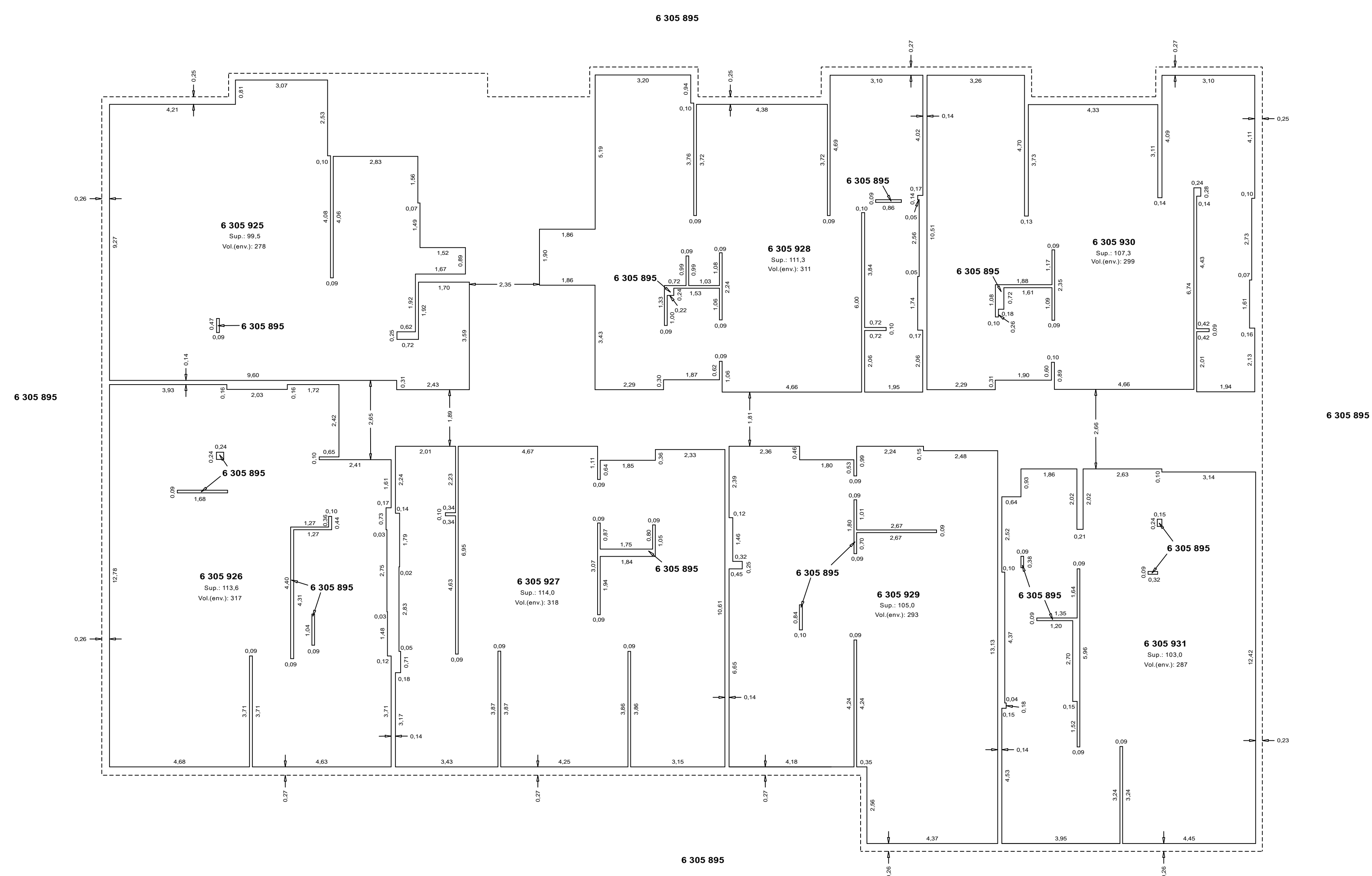
ÉCHELLE: 1:500



SOUS-SOL



REZ-DE-CHAUSSÉE



DEUXIÈME ÉTAGE

Lots représentés sur ce feuillet (en totalité ou en partie) :
6 305 895 et 6 305 896 à 6 305 916 et 6 305 918 à 6 305 931

PLAN CADASTRAL COMPLÉMENTAIRE : PC-41194

FEUILLET
1 DE 2

DOSSIER: 1236984 ÉCHELLE: 1: 100

NOTES: VOIR LA COUPE TYPE DES LOTS SUR LE FEUILLET 2 de 2

- | | |
|-------|---------------------------------|
| ----- | Limite de lot |
| ----- | Limite de lot bornant |
| ----- | Différence d'altitude |
| ----- | Différence de hauteur |
| ----- | Ouverture au plancher |
| ----- | Ouverture au plafond |
| ----- | Périmètre extérieur de bâtiment |

PORTÉE DU CADASTRE :

Le plan cadastral immatriculé des immeubles en les situant en position relative, en indiquant leurs limites, leurs mesures et leur contenance, il est présumé exact. De plus, dans le cadastre du Québec, la présomption d'exactitude qui s'attache au plan cadastral et qui est prévue au deuxième alinéa de l'article 3027 C.c.Q. reçoit application. Cependant, cette présomption est simple, c'est-à-dire qu'elle peut être détruite par la preuve contraire.

DOCUMENT JOINT :
Un document joint complète ce plan cadastral.

Les mesures indiquées sur ce document sont exprimées en unités du système international.

Les altitudes orthométriques inscrites sur ce plan sont en référence au Datum CGVD25.

CADASTRE VERTICAL

PLAN CADASTRAL COMPLÉMENTAIRE

CADASTRE DU QUÉBEC

Circonscription foncière: Stanstead

Municipalité: Magog (Ville)

Fait conformément aux dispositions de l'article (des articles) 3043, al.1 C.c.Q.

Préparé à Magog

Signé numériquement par: David Drolet
a.-g. (Matricule 2667)

Minute: 666 datée du 5 mars 2019

Dossier ag: 4319

Le plan cadastral est correct et conforme à la loi, le 5 juillet 201

Signé numériquement par: Daniel Neron a.g. (matricule 2447)
Pour le ministre

Seul le ministère est autorisé à émettre des copies authentiques de ce document.

Énergie et Ressources
naturelles
Québec

copie authentique de l'original, le

Pour le ministre